

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

L'an **deux mille quinze** et le **dix** du mois d'**Avril** à **18 heures et deux minutes**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **02 Avril 2015**.
Date d'affichage : **03 Avril 2015**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. René CAUSSIGNAC – Francis GRAÖ – Denis MALOSSANE – Serge VASELLI
Lionel VOGEL –

Absent excusé : Monsieur Antoine PES –

Absents représentés : M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. René CAUSSIGNAC –
M. Bernard BATIFOULIER donne pouvoir à Mme Martine GRECO –
M. Henri COSENZA donne pouvoir à Monsieur François GRECO –

Secrétaire de séance : Monsieur Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2015/18 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT « GRIPPE AVIAIRE »

Monsieur le Maire explique que suite au renouvellement complet du Conseil Municipal, il convient de
veiller à la désignation d'un référent « grippe aviaire » chargé de faciliter la coordination avec les
services de l'Etat.

Il précise que les principales mesures dont ce référent aura la charge concernent la diffusion des
informations relatives aux mesures de protection des élevages et de la faune sauvage, l'aide aux
personnes isolées et/ou fragiles, l'évaluation des capacités de stockage et de logistique, les opérations
funéraires et la communication.

Monsieur le Maire propose la désignation de Madame Martine GRECO comme référent et Monsieur
Serge VASELLI comme référent suppléant.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres
présents :

- **DESIGNE** Madame Martine GRECO comme référent « grippe aviaire » de la Commune, suppléé par
Monsieur Serge VASELLI ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les services de la Préfecture de ces désignations.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO